



11/2024

Cryptosporidiose

1 Agent infectieux

Cryptosporidies :

Espèces importantes et génotypes ; spectre d'hôtes.

Espèce de <i>Cryptosporidium</i>	Hôtes importants (entre parenthèses : cas particuliers, le plus souvent chez des patients immunodéficients)
<i>C. parvum</i> (divers sous-types)	Ruminants, être humain
<i>C. hominis</i>	Être humain, singes
<i>C. suis</i>	Porcs (être humain)
<i>C. felis</i>	Chats (être humain)
<i>C. canis</i>	Chiens (être humain)
<i>C. muris</i>	Rongeurs, chameaux, (être humain)
<i>C. andersoni</i>	Bovins, chameaux, ovins
<i>C. wrairi</i>	Cochons d'Inde
<i>C. baileyi</i>	Poules, dindes, faisans, canards, oies
<i>C. meleagridis</i>	Dindes, rongeurs, porcs, veaux (être humain)
<i>C. serpentis</i>	Reptiles (serpents, lézards, tortues)
Autres génotypes ou espèces	Porcs, chevaux, lapins, cerfs, etc.

2 Clinique/Pathologie

Problème de troupeau : maladie des jeunes animaux (notamment des veaux, agneaux, cabris et porcelets). Diarrhée putride profuse, excréments aqueux verdâtres. Conséquences de diarrhée telles que déshydratation, perte de poids, faiblesse générale. Les cas mortels sont rares.

3 Répartition géographique

Mondiale ; pour la Suisse, les prévalences déterminées pour l'animal et pour l'être humain sont les suivantes :

Veaux < 4 semaines, sans diarrhée	1986	(n = 63)	31,0 %
Veaux < 4 semaines, avec diarrhée	1986	(n = 46)	39,1 %
Veaux 4 à 17 semaines, sans diarrhée	1986	(n = 151)	0,7 %
Veaux 4 à 17 semaines, avec diarrhée	1986	(n = 15)	13,3 %
Veaux de vaches mères	1998	(n = 311)	22,0 %
Chats	1988	(n = 130)	4,3 %
Chiens	1988	(n = 694)	0,7 %
Porcs, toutes les classes d'âge	1998	(n = 109)	11,0 %
Enfants atteints de diarrhée	1990	(n = 455)	4,6 %
	2003	(n = 273)	5,5 %
Patients atteints du SIDA souffrant de diarrhée chronique	1992-94	(n = 164)	15,5 %
	1994-96	(n = 156)	11,8 %
Patients atteints du SIDA souffrant de diarrhée aiguë	1992-94	(n = 164)	1,4 %
	1994-96	(n = 156)	0 %
Patients atteints du SIDA sans diarrhée	1992-94	(n = 700)	0,7 %

4 Épidémiologie

Facteurs épidémiologiques importants :

Excrétion d'oocystes infectieux résistants dans l'environnement.

Infections chroniques asymptomatiques possibles.

Auto-infections endogènes possibles.

Grand potentiel de reproduction (jusqu'à 10^7 oocystes/g d'excréments de veaux pendant quelques semaines).

Spécificité d'hôte variable selon l'espèce (faible spécificité d'hôte par ex. de *C. parvum*).

Réservoirs du parasite : animal et être humain.

La dose infectieuse est faible (<10 à 100 oocystes).

Voies de contamination. Chez l'animal : directe, d'animal à animal ; avec de la nourriture ou de l'eau contaminée ; de l'être humain à l'animal (négligeable).

Être humain : directe, d'être humain à être humain (notamment chez les enfants), contact direct avec les animaux (transmission zoonotique), contact main-bouche ; indirecte, par la nourriture contaminée, l'eau potable, l'eau douce ou l'eau de mer.

5 Diagnostic

Frottis d'excréments (aucune méthode d'enrichissement suffisante connue) et mise en évidence d'oocystes au moyen de colorations : la coloration de Ziehl-Neelsen est la méthode de choix (les oocystes sont roses ; taille de *C. parvum* : 5,0 x 4,5 μ m), coloration à la carbol-fuchsine (les oocystes réfractent la lumière) ; test d'immunofluorescence utilisant des anticorps monoclonaux, mise en évidence de coproantigènes par ELISA ou au moyen de tests rapides, PCR pour la détection d'ADN et la caractérisation génétique plus poussée des isolats (judicieux dans les cas de zoonoses), sérologie (recherche d'anticorps) peu utile pour le diagnostic.

6 Définition du cas

Mise en évidence au niveau morphologique ou moléculaire, spécifique de l'espèce d'oocystes ou de l'ADN de *Cryptosporidium* dans les fèces (ou mise en évidence, par histologie, de stades du parasite dans les cellules épithéliales).

7 Diagnostics différentiels

Agents responsables de diarrhée : bactéries, virus ou autres parasites.

8 Prophylaxie immunitaire

Il existe un vaccin pour les bovines autorisé en Suisse. L'administration de colostrum est considérée comme favorable dans quelques études.

9 Prélèvements

Excréments natifs.

10 Bases légales

Épizootie à surveiller, art. 5 et 291 OFE.

Contrôle des viandes : évaluation selon les critères généraux (annexe 7, OHyAb).